

ALERTE- 10 ans

Historique : chronologie.

1985 – 1994

Pour aborder les origines du collectif ALERTE, il faut remonter dix ans avant l'acte de naissance, c'est-à-dire en 1984. Les situations de pauvreté prenaient dans notre pays des proportions inquiétantes. Le 17 octobre 1984, le gouvernement de Laurent Fabius décida de prendre des mesures d'urgence pour réduire les effets de cette dégradation. Des fonds importants furent débloqués et attribués aux associations et fédérations nationales et aux préfetures pour être en partie redistribués à des associations locales. Ce fut le développement intensif de la distribution alimentaire, la création de multiples lieux d'hébergement dans des locaux souvent aléatoires et provisoires... Devant cette émergence foisonnante de dispositifs d'assistantat ou précaires, des associations et fédérations se sont regroupées au sein de l'UNIOPSS, pour réinterroger leurs pratiques. Elles ont pris l'initiative de développer entre elles une meilleure (re)connaissance mutuelle, une capacité d'évaluation inter-associative des situations et des réponses apportées ainsi qu'une force de proposition et d'interpellation commune en direction des pouvoirs publics et de l'ensemble des citoyens, avec la volonté d'agir sur les causes de la pauvreté plutôt que de la masquer par des actions éphémères et peu dignes. Il s'agissait moins de gérer la pauvreté que de la combattre. C'est autour de François BLOCH-LAINE, alors Président de l'UNIOPSS, qu'est née en janvier 1985, la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les grandes associations et fédérations, telles que l'Armée du Salut, Emmaüs, ATD, le Fond Social Juif Unifié, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la FNARS..., se sont retrouvées pour partager leurs points de vue et agir sur les institutions. A la même époque, en février 1985 le Conseil Economique et Social confiait au Père Joseph WRESINSKI la préparation d'un rapport et d'un avis sur « La grande pauvreté et la précarité économique et sociale ».

Cette commission¹ s'est beaucoup investie par la suite dans le projet de loi sur le RMI, la loi BESSON sur le logement des défavorisés.

ALERTE n'est pas né du hasard, mais d'un travail de longue patience où les associations ont appris à réfléchir ensemble, à se confronter, à élaborer une pensée commune, à renoncer à leur pré carré et à agir pour une cause commune qui leur tient à cœur et qui est en définitive le fondement de leur action militante.

1994

3 février :

En décembre 1993, le Premier Ministre, Edouard Balladur, décide l'attribution du label « Grande Cause Nationale 1994 » aux associations suivantes : Secours Catholique, Secours Populaire, Emmaüs, ATD, Armée du Salut, SETTON. Il s'agit donc d'abord d'une initiative politique : le gouvernement prenait conscience qu'il y avait un problème de société à résoudre collectivement.

Les associations sollicitées ont estimé que depuis une dizaine d'années elles faisaient toutes partie de la même commission d'échange, de réflexion et d'action (la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'UNIOPSS) et qu'il était nécessaire que l'ensemble de la commission soit en charge de l'animation de cette campagne.

Les négociations avec le cabinet du Premier Ministre aboutirent à un accord pour qu'il en soit ainsi. Le 3 février 1994, le label « Grande cause Nationale » était attribué aux 30 associations de la Commission de l'UNIOPSS. Elles devenaient pilotes de la Grande Cause en ayant carte blanche. ALERTE allait naître parce que l'on fit confiance aux associations.

Le terme d' « ALERTE » vint d'une volonté des associations de mobiliser l'ensemble des citoyens et des forces vives de la société à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La démarche d'ALERTE va d'abord et essentiellement s'appuyer sur une logique de communication. Il s'est agi au démarrage moins d'élaborer un programme que de mettre en œuvre une stratégie de communication pour mobiliser l'ensemble de la

¹ Cette commission agit toujours. Elle s'est élargie depuis à une quarantaine d'associations. Présidée depuis 2003 par Mme JOIN-LAMBERT, elle se réunit tous les mois en plénière et dispose de groupes de travail thématiques efficaces sur l'emploi, le logement, la santé, les gens de la rue...

société. ALERTE a d'abord été une volonté de développer une pédagogie vis à vis de l'opinion publique. Cette volonté a renforcé un travail collectif entre les associations.

23 novembre :

ALERTE tint sa première conférence de presse lors du lancement de la grande cause nationale. Les associations voulurent appeler l'ensemble de la société à s'engager dans un pacte contre l'exclusion. La base de ce pacte a été rédigée en ces termes :

« Le pacte que nous voulons passer ensemble pour briser la montée de l'exclusion engage tous les acteurs de la société : des individus à l'Etat, des entreprises aux collectivités locales.

Le pacte contre l'exclusion : c'est changer de regard et d'attitude à l'égard des exclus ; c'est refuser les politiques sociales qui ne feraient que gérer la survie des populations exclues ; c'est refuser la construction d'une société d'assistés.

Souscrire au pacte, c'est mobiliser toutes les énergies et tous les moyens pour créer l'échange et proposer aux personnes exclues une autre issue que la dépendance. Car c'est nier l'autre et l'exclure que de ne pas lui offrir la possibilité de donner en retour.

Réussissons ensemble le Pacte contre l'exclusion, pour un meilleur partage des activités et des richesses et pour la pleine application des lois organisant la solidarité. Valorisons la citoyenneté de chacun et, en priorité celle des pauvres et des plus démunis : Créons l'échange, pas la dépendance ! »

Dans son intervention en tant que Président de l'UNIOPSS et de sa commission pauvreté, René LENOIR rappelait : « Il y a une vingtaine d'années, on naissait pauvre, aujourd'hui on le devient ». Il ajouta que « le problème de l'exclusion ne relève pas du cœur seul mais de la raison, de l'intelligence, de l'initiative et du courage ». Il s'agissait de faire passer le grand public d'une solidarité émotionnelle à la solidarité pour la justice sociale.

Novembre 1994
à Janvier 1995 :

Une campagne médias sera lancée par TV, Affiches et Radios : 5000 panneaux d'affichage, 675 messages radios, 100 spots télévisés et une annonce dans 25 journaux et périodiques. Les messages radios et TV étaient ainsi formulés : « C'est tous ensemble que nous réaliserons un pacte contre la pauvreté et l'exclusion. Abandonner les droits des exclus, c'est abandonner ses propres droits. Une solidarité en panne, c'est un citoyen en panne. Alerte ! Exigeons tous un pacte contre l'exclusion ».

Ces messages ont été largement relayés dans des émissions spéciales sur les exclus et les retombées dans la presse ont été importantes. Près de 50 000 personnes ont soutenu la démarche des associations, en renvoyant un coupon-pétition mis à leur disposition dans les bureaux de poste. Ce coupon avait pour titre : « Combien de temps peut tenir un pays avec 5 millions de pauvres ? Alerte ! »

Ce coupon comportait également une synthèse du pacte et invitait chacun à agir : « Ensemble, nous avons les moyens d'agir. Refusons la solidarité spectacle. Allons au-delà de la simple organisation de l'assistance. Trouvons le chemin d'une société citoyenne qui permette aux plus faibles et aux plus démunis d'être des acteurs à part entière.

Exigeons tous un pacte contre l'exclusion ».

Novembre 1994
à Janvier 1995 :

ALERTE a en même temps et conjointement préparé le contenu d'un pacte. Pour cela trois groupes de travail ont été mis en place qui ont débouché sur trois « tables-rondes forum » regroupant chacune environ 80 personnes, non seulement représentantes du collectif ALERTE mais aussi d'organisations syndicales, élus nationaux et départementaux, de chercheurs, sociologues et philosophes, de représentants d'entreprises publiques comme EDF-GDF et la SNCF, du Plan, d'organismes bancaires, de directions d'administrations, d'organismes d'enquêtes et de sondages comme la SOFRES, de mutuelles, de représentants du Conseil Economique et Social, de représentants de médias et journalistes, et des personnes en difficulté. Les trois thèmes traités par les forums étaient :

- « Des réponses à l'urgence aux politiques à long terme »
- « La loi : application, non-application, dysfonctionnements et violations »
- « Citoyenneté et représentation des exclus »

C'est ce travail collectif, porté par ALERTE, qui a permis par la suite, l'élaboration et la rédaction du Pacte.

1995

13 mars :

Présentation à la presse par ALERTE du Pacte « Pour un pacte contre la pauvreté et l'exclusion » :

Ce Pacte « ne pourra se faire qu'avec le soutien de toute la société » affirment les associations en préambule.

Hugues FELTESSE alors directeur général de l'UNIOPSS, qui prit une grande part dans la fondation d'ALERTE déclare : « La société est en panne. C'est tous ensemble que nous réaliserons un pacte contre l'exclusion ». Les associations demandent que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit pour tous « une réelle priorité nationale, globale et durable » et non plus une « solidarité spectacle reposant sur le calendrier hivernal ».

ALERTE demande aussi que « les droits fondamentaux (parole, travail, logement, alimentation, vie sociale et familiale, formation, soins médicaux, culture et loisirs) soient garantis à tous sans exception. »

ALERTE a dénoncé « les droits au rabais » et les structures spécifiques destinées aux plus démunis et qui les « enfoncent dans une société de parage ».

Pour ALERTE « les plus pauvres et les exclus doivent pouvoir faire reconnaître leur pleine et entière citoyenneté. »

Les associations estiment que « l'opinion publique doit changer le regard qu'elle porte sur les plus démunis en prenant connaissance de leurs conditions de vie et de leurs points de vue et de favoriser l'échange plutôt que la dépendance »

« Ensemble, au sein d'ALERTE, les associations proposent à la société toute entière un pacte contre l'exclusion qui trouve sa référence dans la devise républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen ». Elles s'appuient sur quatre convictions communes qu'elles font leurs :

- 1) Les personnes et familles exclues... n'attendent pas uniquement une réponse à leurs besoins vitaux, mais aussi une reconnaissance de leur humanité et de leur citoyenneté... une volonté de voir se bâtir avec elles, à partir de leur expérience et de leur pensée, de vrais moyens de lutte contre l'exclusion.
- 2) Les limites du marché : capable de stimuler la création des richesses, le marché ne préjuge pas de leur usage et de leur distribution. Il a fait la preuve de ses limites comme seule force d'intégration. Parce qu'il vise en priorité le développement économique et non les services entre les hommes, il fait de la rentabilité financière une fin et non un moyen.
- 3) La lutte contre l'exclusion suppose une dimension éthique affirmée et affichée qui favorise une mobilisation de tous.
- 4) La lutte contre l'exclusion passe par la prise en compte des besoins vitaux et des droits... Le pacte contre l'exclusion introduit de nouveaux champs d'engagements pour tous les acteurs :
 - celui de la loi et des conditions de son application
 - celui de citoyenneté des exclus et de leur représentation
 - celui de l'élaboration et de la mise en place de politiques à long terme.

Parmi les engagements que propose le pacte aux citoyens :

- modifier leur regard sur les personnes en difficulté, et les considérer dans leur dignité plutôt que comme objets de pitié
- avoir des comportements qui ne développent pas l'exclusion (ne pas favoriser le travail au noir, ne pas geler les logements vides, accepter les contributions financières correspondant à leurs ressources).

Aux associations :

- ne pas se substituer à la nécessaire solidarité de l'ensemble de la nation ;
- associer les personnes exclues à la conception des projets.

Aux médias :

- veiller à donner des exclus une image qui respecte la dignité, l'intimité et l'histoire de ces personnes ;
- mettre en lumière les facteurs de l'exclusion.

Aux chefs d'entreprises, salariés et leurs représentants, ils sont invités à s'engager :

- pour favoriser l'intégration dans le marché du travail ;

- pour prévenir les licenciements ;
 - pour réduire les risques d'exclusion des personnes les plus vulnérables ;
 - pour privilégier la création d'emplois.
- Aux organismes sociaux :
- favoriser la pleine application du droit avant d'avoir recours à l'aide sociale subsidiaire et ne pas se décharger du règlement des situations difficiles sur les associations ;
 - favoriser la créations de comité d'usagers visant à renforcer la capacité des personnes à faire valoir leurs droits, et à combler les déficits d'expression démocratique (les décisions se prennent trop souvent en l'absence des principaux intéressés).
- Aux Collectivités territoriales :
- aller vers les populations exclues, connaître leurs réalités de vie et tenir compte de leur point de vue avant toute décision les concernant ;
 - résister au clientélisme et aux pressions discriminantes afin de favoriser la mixité sociale et culturelle notamment en matière de logement ;
 - réévaluer périodiquement, dans le cadre d'un débat public, les systèmes et les procédures d'accès aux mesures sociales de leur ressort.
- A l'Etat :
- « L'Etat et les pouvoirs publics ont le devoir de définir la politique sociale à mettre en œuvre. Celle-ci ne peut être un domaine particulier de l'action de l'Etat, mais doit être intégrée dans toute politique nationale, dans ses dimensions économiques, financières, sociales, culturelles éducatives, d'aménagement du territoire,...
- La lutte contre l'exclusion ne peut se traduire par une addition de mesures sociales ponctuelles. Un plan de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des personnes en grande difficulté sociale doit par ailleurs impliquer toute la nation. »
- Dans ces conditions, l'Etat s'engage à promouvoir la place de l'Homme, garantir le respect des droits fondamentaux, élaborer les politiques et suivre leur application.

29 mars : ALERTE avec le soutien du quotidien « La Croix » et de France-Inter organise à l'auditorium de la Maison de la Radio un forum où 800 membres des associations du collectif Alerte sont présents. Trois des principaux candidats à l'Elysée (Jacques Chirac, Lionel Jospin, et Edouard Balladur) - réunis pour la seule et unique fois pendant la campagne présidentielle - ont exposé leur projet pour lutter contre l'exclusion. Chacun d'eux s'est engagé pour une loi d'orientation contre l'exclusion. Pour Jacques Chirac, intervenant le premier, « La lutte contre l'exclusion doit être l'axe central d'une mobilisation de tous – au-delà de solutions simplement réparatrices et de réformes en quelque sorte cosmétiques ». Il s'engage à proposer au parlement « une loi d'orientation » qui « dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle scelle solennellement l'engagement de la nation contre l'exclusion ». Intervenant ensuite, Lionel Jospin a appelé de ses vœux une même loi élaborée avec les associations, tandis qu'un « comité national » contre l'exclusion, placé auprès du Premier Ministre et composé de représentants des pouvoirs publics et des « grandes forces sociales » du pays, serait chargé du suivi. Edouard Balladur a proposé une « Loi-cadre » préparée avec les associations et les travailleurs sociaux ... Cette « charte de la cohésion sociale » devrait comporter des engagements pluriannuels, datés et chiffrés, sur quatre thèmes : emploi, logement, santé, droit à l'emploi pour les jeunes ». Les trois candidats ont placé la question de l'emploi au cœur de la lutte contre l'exclusion . Lionel Jospin a affiché son ambition de mettre « l'économie au service de l'homme et non l'inverse ». Jacques Chirac s'est prononcé pour « un véritable plan Marshall » dans les quartiers en difficulté, « avec pour premier objectif l'emploi, car c'est lui qui leur redonnera leur place dans la ville ». Edouard Balladur a indiqué que la dimension insertion du RMI devrait se traduire dans les faits.

23 mai : Le nouveau Premier Ministre, Alain Juppé, annonce devant l'Assemblée Nationale l'engagement de son gouvernement à élaborer une loi de cohésion sociale pour résorber la fracture sociale.

29 juin :

Lors d'une nouvelle conférence de presse, ALERTE demande à l'Etat des engagements indispensables pour un pacte contre la pauvreté et l'exclusion :

« Comme elles ont eu l'occasion de le dire publiquement à l'occasion de la campagne ALERTE, les associations qui travaillent ensemble au sein de la Commission « Lutte contre la Pauvreté » de l'UNIOPSS rappellent que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être pour tous une réelle priorité nationale, comme l'est la lutte pour l'emploi sans se confondre pour autant avec celle-ci. Tous les acteurs doivent s'y impliquer, chacun selon sa responsabilité. L'Etat a un rôle éminent à jouer, pour faciliter cette mobilisation, mais aussi directement pour ce qui dépend de lui ». Les associations ont rappelé l'engagement du Président de la République pour que soit proposée au Parlement une loi d'orientation... pour vaincre l'exclusion.

Elles insistent sur des convictions communes fortes qui doivent guider l'élaboration de cette loi et toutes autres décisions des pouvoirs publics pour remédier à la situation des pauvres et des exclus :

- l'exclusion est plurielle : l'action de l'Etat ne peut se limiter à un domaine particulier ni une loi, mais doit être intégrée dans toute politique nationale économique, sociale, éducative, culturelle. Elle exige des réponses à long terme et durables.
- L'exclusion se concrétise par l'inaccessibilité aux droits reconnus à tout citoyen : l'Etat doit rendre effectif pour chacun l'accès aux droits existants. Il convient de rendre les plus démunis acteurs et partenaires des politiques qui les concernent.

ALERTE rappelle que pour mettre en œuvre un Pacte contre la pauvreté et l'exclusion, il est nécessaire que l'Etat engage une action forte autour de trois axes :

- une stratégie globale et durable de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
- la garantie des droits de tous sans exception,
- un meilleur partage des activités et des richesses et la valorisation de la citoyenneté.

12 juillet :

A partir de la participation de centaines de personnes en grande précarité et de nombreux acteurs locaux, le Conseil Economique et Social concluait l'avis qu'il remettait au Gouvernement sur l'évaluation de l'impact des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté en ces termes : « Le Conseil Economique et Social demande que les associations dont l'objet est de lutter avec et aux côtés des plus défavorisés contre la pauvreté et l'exclusion sociale, puissent être entendues par les instances où se débattent ces questions, où se définissent des orientations et se prennent des décisions les concernant (...). Le Conseil Economique et Social, prenant appui sur les travaux réalisés et par-delà les propositions dont il est porteur, propose l'adoption d'une loi d'orientation qui donnerait leur pleine efficacité aux actions conduites pour éradiquer la grande pauvreté et prévenir l'exclusion ».

1996

14 mars :

ALERTE tient une conférence de presse et des propositions sont transmises au Ministre du Travail et des Affaires Sociales et au Secrétaire d'Etat de l'Action Humanitaire chargé de rédiger le projet de loi de cohésion sociale.

Cette manifestation publique devait rappeler l'urgence de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, un an après l'engagement des candidats aux présidentielles annoncé lors du Forum « France-Inter/La Croix » de mars 1995, à la Maison de la Radio.

ALERTE insiste à nouveau sur la participation de tous à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et sur la nécessité d'en faire une priorité nationale en dressant quatre enjeux et trois principes et les conditions de la mise en œuvre de cette priorité nationale.

Quatre enjeux :

- 1- permettre la participation de tous à la vie économique, sociale, culturelle et politique et le développement de chacun ;
- 2- permettre l'accès de tous aux droits de tous ;
- 3- prévenir l'exclusion et la pauvreté ;
- 4- promouvoir un meilleur partage des activités et des richesses pour permettre la promotion de tous.

Trois principes :

- 1- l'échange et non la dépendance, le partage et non le parçage ;
- 2- Un développement personnel qui s'enrichit de multiples dimensions ;
- 3- Un développement social qui englobe la dimension de développement économique.

ALERTE insiste sur l'action locale en demandant qu'au niveau des bassins d'emploi soient créés des pactes locaux contre l'exclusion et qu'au niveau départemental soient créés des observatoires départementaux et un conseil départemental de prévention et de lutte contre l'exclusion.

ALERTE demande qu'un rapport d'évaluation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit présenté tous les deux ans au Parlement. Il s'appuiera sur l'avis du conseil national de lutte contre l'exclusion, du rapport de l'Observatoire et des travaux de la conférence nationale.

ALERTE demande à l'Etat et aux collectivités territoriales de prendre appui sur une meilleure expression et participation active des personnes en difficulté » et des associations qui défendent leurs droits.

Les Associations affirment « que les moyens et financements doivent être à la hauteur de l'ambition de faire de la prévention et de la lutte contre les exclusions une priorité. Cette politique ne pourra être mise en œuvre sans débloquent les moyens budgétaires législatifs, réglementaires et humains à la hauteur des enjeux ».

Parmi les propositions d'ALERTE on peut noter la demande de mise en place au plan régional d'une conférence régionale des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous l'égide du Conseil Economique et Social régional.

21 mars : Rencontre d'une délégation d'ALERTE avec Jacques Barrot, Ministre du Travail et des Affaires Sociales.

30 septembre : Les associations de la commission de l'UNIO-PSS reçoivent l'avant-projet de loi d'orientation relative au renforcement de la cohésion sociale et le programme d'action gouvernementale. Elles vont d'octobre 1996 à avril 1997 tenter de contribuer à construire avec les pouvoirs publics et les parlementaires le « projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale ». Concertations et auditions vont se succéder.

2 octobre : Lors d'une conférence de presse, ALERTE se regroupe avec d'autres associations d'horizons très divers pour donner un avis unanime et sévère. Tout en saluant positivement la sortie de « l'avant-projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale » attendu depuis plus d'un an, elles soulignent la bonne direction des objectifs annoncés mais dénoncent unanimement qu'il n'y ait pratiquement pas de financement et que la loi ne soit pas étendue à l'accès aux droits aussi fondamentaux que l'éducation, la culture et la justice. Durant l'automne, une série d'avis argumentés provenant notamment d'ALERTE et du Conseil Economique et Social convergent. Il est demandé que les dispositions de la loi soient renforcées et élargies pour traduire cette orientation en actes.

1997

15 avril : Le Premier Ministre, Alain Juppé, ouvre à l'Assemblée Nationale le débat sur le projet de loi en ces termes :
« Le projet de loi qui vous est présenté aujourd'hui marque une étape décisive dans l'action gouvernementale contre l'exclusion. Mais bien au delà, il s'agit d'une avancée essentielle de notre démocratie. Car ce qui est en cause en définitive c'est la République elle-même et l'idée que nous nous faisons de la France. La préparation de cette loi d'orientation, marquée par une concertation sans précédent, a d'ores et déjà permis une prise de conscience accrue par l'opinion de la nécessité des enjeux de la lutte contre l'exclusion. »

21 avril : Le Président de la République dissout l'Assemblée Nationale en plein débat du projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale. Si le débat sur le texte restait très insuffisant dans les moyens mis en œuvre, cette dissolution sera très vivement et amèrement ressentie par les associations d'ALERTE mais aussi par les personnes en difficulté avec lesquelles elles sont en relation.

- 19 juin : Après les élections législatives et le changement de majorité, le Premier Ministre, Lionel Jospin, lors de son discours de politique générale, annonce la préparation d'un nouveau projet de loi : « La solidarité doit s'exercer au bénéfice de tous sans exception. Une loi contre les exclusions sociales sera à cette fin présentée au Parlement ».
- 23 octobre : Martine AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité donne les orientations et les grandes lignes de la future loi.

1998

- 2 mars : ALERTE tient à nouveau une conférence de presse dans le cadre de la préparation du nouveau projet de loi de lutte et de prévention contre les exclusions. Les associations affirment ensemble que le moment est venu de :
« sceller dans notre pays un grand pacte contre la pauvreté et l'exclusion ... L'Etat doit exercer pleinement son rôle de garant, en veillant au respect de l'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux... Ce qui exige un engagement budgétaire clair, durable et précis. »
ALERTE fait des propositions en matière d'emploi, de logement, de santé et d'accès aux droits. Le collectif prévient qu'il interpréterait comme un échec une loi qui serait un « millefeuille » de mesures sans « cohérence globale ». Il insiste sur la nécessaire rupture avec les « logiques économiques qui excluent » et pose la question de la « mauvaise redistribution des richesses en France »
- 4 mars : Lors de la présentation du plan triennal de prévention et de lutte contre les exclusions est annoncé le projet de loi concernant la Couverture Maladie Universelle. Les associations suivront avec attention son élaboration.
- 25 mars : Le nouveau projet de loi est présenté. Les associations de la commission pauvreté de l'UNIOSS seront auditionnées par les cabinets ministériels et par les parlementaires des deux assemblées. Ils présentent leurs amendements.
- 18 mai : A la veille de l'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale de la loi contre les exclusions, le collectif ALERTE, ayant constaté des réticences fortes de députés, fait connaître ses amendements et rend publique une lettre aux élus en demandant à toutes les tendances parlementaires de voter ce texte. La lettre dit en autres :
« Nous ne comprendrions pas, et une large partie de l'opinion non plus, que les difficultés et la souffrance de tant de familles, d'enfants, de jeunes et d'adultes victimes de la misère et de l'exclusion ne rassemblent pas nos élus pour engager à travers eux, tout le pays ».
Loin de répondre aux sollicitations du collectif ALERTE, les députés RPR et UDF votaient contre ou s'abstenaient.
Finalement, la loi d'orientation de lutte contre la pauvreté et l'exclusion est adoptée le 29 juillet 1998.

1999

L'année 1999 sera essentiellement consacrée à l'étude et la mise en œuvre de la loi d'orientation contre les exclusions et la préparation du projet de loi sur la Couverture Maladie Universelle, qui sera adoptée et publiée le 27 juillet 1999.

2000

- 23 mai : ALERTE dresse « un premier bilan associatif de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions » et écrit en introduction de ce bilan :
« les associations de solidarité ont souhaité effectuer une évaluation autonome. Engagée au premier semestre 2000, un vaste bilan a mobilisé les différents réseaux associatifs tant nationaux que locaux...
Une évaluation doit toujours s'appuyer sur des objectifs fixés antérieurement. Les associations regroupées dans ALERTE avaient réalisé, en mars 1996, un document de constats et de propositions. Nous regarderons donc, à la lumière des grands axes d'évolution que nous appelons de nos vœux, en quoi l'application de la loi de lutte

contre les exclusions modifie l'accès aux droits et finalement la vie quotidienne des personnes concernées... ».

« En évaluant la loi d'orientation de lutte contre les exclusions, le collectif ALERTE constate des décalages entre le pacte par lequel il entend mobiliser tous les acteurs et l'application sur le terrain de cette loi. La volonté politique des différents acteurs est engagée. Le législateur et l'Etat, les collectivités territoriales, les administrations, les organismes sociaux ont leur part dans certains blocages repérés. Les moyens humains et financiers à la hauteur de cette priorité nationale doivent être renforcés. En effet, le climat ambiant d'optimisme lié à la reprise économique pourrait faire croire que l'exclusion devient moins prioritaire et plus marginale. ALERTE rappelle qu'il en est rien. Le pacte qui nous engage prend encore plus de relief et d'actualité. Les plus exclus ne doivent pas être les victimes d'une embellie économique.

Pour ALERTE, le contenu du pacte doit évoluer en s'appuyant sur l'expérience collective acquise depuis 1994, en tenant compte de l'évolution de l'environnement social, économique, culturel et international, en associant étroitement et pleinement les personnes en situation d'exclusion destinataires des mesures issues de la loi du 29 juillet 1998.»

Et le bilan se conclut ainsi :

« Des questions au gouvernement, mais aussi une interpellation de la société toute entière, c'était bien cela la notion de pacte engageant tous les acteurs de la société : citoyens, médias, entreprises, organismes sociaux, collectivités locales, Etat.

Cette journée du 23 mai est une étape dans ce processus où sont relevés quatre grands axes :

- ⇒ Informer : « Des campagnes d'information ont été menées autour de la loi sur le RMI, la loi sur les 35 heures, nous demandons que de semblables campagnes d'information soient menées sur la loi contre les exclusions. En effet deux ans après la loi le dispositif réglementaire est en place, il est pleinement applicable et il est important que les publics connaissent leurs droits pour mieux les faire valoir. »
- ⇒ Former : « Au delà des travailleurs sociaux se pose la question de la formation des autres intervenants institutionnels ainsi que celle des bénévoles. Les plans de formation des administrations publiques et du CNFPT devraient mener au cœur de leur préoccupation ces questions de formation à la compréhension des situations vécues par les personnes démunies et à des pratiques d'accueil respectueuses et aidantes. »
- ⇒ Mettre en œuvre : « Beaucoup de mesures législatives et réglementaires attendent simplement une application sur le terrain... C'est bien la mise en œuvre qui doit être au cœur des préoccupations et pour ce faire, c'est toute la société qui est concernée. »
- ⇒ Amplifier : « Si le programme triennal a apporté des financements indispensables des insuffisances fortes persistent. »

2001

29 novembre :

Dans le cadre de la prochaine campagne pour les élections présidentielles et législatives ALERTE pose un premier acte public en tenant une nouvelle conférence de Presse. Les associations présentent constats et propositions en matière de lutte contre les exclusions :

- une société pour tous, une société pour chacun

« Concrétiser les solidarités reste difficile. Si l'engagement individuel et les gestes d'humanité restent indispensables, ils doivent aussi s'inscrire dans un engagement collectif soutenu et relayé par des politiques publiques. En effet, la lutte contre les exclusions exige que toutes les politiques incluent dans leurs objectifs la dimension de solidarité nationale et que soit respecté un devoir de promotions des personnes exclues et la nécessité d'un accompagnement de qualité qui s'inscrit dans la durée.

C'est aux citoyens de rappeler aux politiques leurs devoirs. Ceux-ci, au nom du respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, ont une forte responsabilité quant à l'application des textes aussi essentiels que celui de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme où tous ces droits sont reconnus et admis

par tous. C'est aux citoyens d'exiger que toute politique publique soit définie à partir des besoins, des aspirations et des réflexions des plus démunis. C'est aux citoyens d'agir là où ils sont (famille, lieu de travail, associations, syndicats, partis politiques, etc...) selon leurs moyens, pour faire respecter la dignité de chacun. Cette mobilisation citoyenne et solidaire sera possible et favorisée : si une information est diffusée sur ce que vivent les personnes exclues et sur leurs droits, si les intervenants sociaux... sont formés à la connaissance des personnes vivant en grande pauvreté, si un réel partenariat s'instaure avec les plus pauvres, les reconnaissant ainsi avant tout comme des personnes et non pas comme des problèmes à résoudre ».

- plus personne à la rue, dans 5 ans, le voulons-nous ?
- instaurer un droit réel au logement
- La sécurité ? Parlons-en...

Qui en France, vit dans la plus grande insécurité, sinon les personnes sans domicile et celles dont la situation économique est la plus précaire ?... Elles subissent en plus d'autres violences : l'insécurité des ressources qui empêche tout projet..., l'insécurité liée au dysfonctionnement des administrations et des organismes ayant une mission de service public. Pour leur sécurité, il faut assurer aux personnes en difficulté des moyens sûrs d'existence, une participation à la vie sociale, des loisirs, des services publics de qualité et le soutien d'associations reconnues.

2002

12 mars :

Le collectif ALERTE a organisé une conférence de presse sous le titre « Une société pour tous, une société solidaire ». Un sondage-baromètre exclusif CSA/ALERTE/La Croix est rendu public. Il permet d'établir l'opinion des français sur l'exclusion. La CMU est ainsi considérée comme une mesure efficace, prouvant ainsi que les mesures proposées par les associations sont pertinentes. Mais l'exclusion reste une préoccupation majeure pour les français « devenir soi-même un jour exclu » est une crainte pour plus de la moitié d'entre eux. Etre sans logement et sans travail caractérise d'abord l'exclusion. Malgré l'amélioration de la situation économique, la diminution du chômage et la loi de lutte contre les exclusions, le problème de l'exclusion est toujours ressenti aussi fortement qu'il y a quelques années. Pourtant, une baisse de l'attention portée à l'exclusion par nos concitoyens est repérée. ALERTE veut tirer les leçons de ce sondage pour alerter les politiques au cours de la campagne électorale. ALERTE demande aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager clairement à lutter contre toutes les causes d'exclusion. Elles attendent des engagements précis, puis des actes.

15 novembre :

ALERTE organise avec l'UNCCAS une journée dont le but est de porter des bilans croisés de la politique de lutte contre la pauvreté et des propositions dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement.

- Permettre l'accès aux droits de tous et la participation des personnes.
- Agir en amont : la prévention des ruptures.
- Apporter des réponses rapides.
- Coordonner tous les acteurs.

En 2002, quatre ans après le vote de la loi, les 40 associations et fédérations nationales membres d'ALERTE ont convenu de mettre à nouveau en place un dispositif d'évaluation de la loi relative à la lutte contre les exclusions et du plan d'action national de juillet 2001. Cette deuxième évaluation sur l'application de la loi constituera la base d'une plate-forme de propositions des associations qu'elles présentent à l'occasion de cette journée au nouveau gouvernement qui prépare un nouveau plan d'action pour la fin d'année. Mais les associations ne souhaitent pas dresser seules le bilan de la politique de lutte contre la pauvreté en France, ni de formuler seules des propositions pour éradiquer la pauvreté, car c'est l'affaire de toute la société. C'est la raison pour laquelle elles ont souhaité échanger leurs points de vue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre l'exclusion : élus, CCAS,

employeurs, syndicats de salariés, logeurs, médecins, administrations. Cette journée a voulu viser :

- à confronter le bilan inter-associatif et du service public local de la politique de lutte contre les exclusions en France avec ceux de l'Etat et des administrations sociales ;
- mobiliser toute la société contre l'exclusion grâce à un échange sur les propositions d'ALERTE, avec tous les partenaires qui ont une responsabilité dans la lutte contre l'exclusion.

2003

- 22 janvier : Nouvelle conférence de presse d'ALERTE dont l'objet est de réagir au projet de plan de renforcement de la lutte contre les exclusions et d'attirer l'attention sur des mesures envisagées qui risquent d'aggraver l'exclusion. Parmi ces mesures sont repérées : des reculs préoccupants en matière de CMU et d'Aide Médicale Etat, un projet qui stigmatise des catégories de populations (la loi de sécurité intérieure), la réforme de demandeurs d'asile, les crédits en baisse concernant le logement des plus pauvres et des interrogations sur le budget 2003. S'agissant du projet de plan de renforcement de la lutte contre les exclusions, ALERTE exprime ses réserves : « il s'agit davantage d'un plan d'action sociale de type humanitaire, plus de que d'un plan d'intégration des personnes... les associations sont très déçues de ce projet en l'état, elles demandent qu'il soit transformé en un plan complet, chiffré et plus ambitieux, qui s'attaque véritablement aux racines de l'exclusion par des mesures massives. L'opportunité en est ouverte au gouvernement, puisqu'il doit remettre à la Commission européenne un plan d'action national pour l'inclusion. Saura-t-il, avec le parlement, accorder à la lutte contre la fracture sociale la même priorité et les mêmes moyens qu'en matière de lutte contre l'insécurité ».
- 12 février : Bruno Grouès, animateur de la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'UNIOCSS, est auditionné comme porte-parole du collectif ALERTE par la section sociale du Conseil Economique et Social dans le cadre de l'avis du C.E.S. sur la lutte contre l'exclusion et la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1998 et dont le rapporteur est Didier ROBERT.
Seront présentés le rapport de bilan de la mise en œuvre de la loi de 1998 et le rapport de propositions pour un nouveau plan d'action contre l'exclusion que le collectif ALERTE a élaboré et rendu public à l'occasion de sa journée de mobilisation du 15 novembre 2002.
- 23 mai : Réaction du collectif ALERTE au projet RMI/RMA.
- 23 octobre : Nouvelle conférence de presse du collectif ALERTE qui s'inquiète des mesures gouvernementales en préparation :
« ALERTE s'inquiète vivement et dénonce avec force l'accumulation des mesures régressives qui risquent de jeter dans la plus grande précarité les plus fragiles d'entre nous... Dans le même temps, un discours dangereux tente de nous faire croire que les victimes sont coupables de paresse ou d'indolence et que l'accompagnement social maintient les personnes aidées dans l'assistanat... ALERTE proteste vigoureusement contre ces tendances et est témoin chaque jour de la volonté des personnes en difficultés de s'en sortir... Il demande au gouvernement que la lutte contre l'exclusion, garante de la cohésion sociale dans notre pays, redevienne une priorité nationale et que cela se traduise dans le budget 2004. »
ALERTE présente un certain nombre d'inquiétudes :
- des reculs sur l'emploi,
- des reculs sur le logement dans une situation de crise aigüe,
- des reculs sur la santé,
- la réforme du RMI - création du RMA : ce projet de loi ne doit pas être adopté en l'état.
- 15 décembre : Une délégation du collectif ALERTE a été reçue longuement par le Premier Ministre,

Jean-Pierre RAFFARIN. En effet ALERTE avait demandé audience au Premier Ministre pour exprimer les fortes préoccupations des associations de solidarité quant aux dispositifs publics touchant les personnes défavorisées.

Le Premier Ministre a proposé que soit désormais organisée avec ALERTE une conférence annuelle de la lutte contre l'exclusion, en liaison étroite avec le Conseil National des politiques de Lutte contre l'Exclusion (CNLE) et comportant un calendrier de travail pour chaque ministère ; cette initiative permettra de préparer la réunion annuelle du Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion. Les associations ont accueilli cette proposition avec satisfaction.

Les associations « ont souligné leur volonté que la lutte contre les exclusions demeure une priorité de l'ensemble des politiques publiques, conformément à l'article premier de la loi d'orientation de 1998. Dans le cadre de la décentralisation, il importe que l'Etat demeure le garant de la solidarité nationale et de l'application des lois qui la fondent ».

ALERTE a plaidé plusieurs dossiers : le droit aux soins, l'aide médicale d'Etat, le droit au logement, le droit au travail, le RMI-RMA, le projet de loi de finances pour 2004, la situation des familles monoparentales.

2004

- Avril, mai, juin : Groupes de travail préparatoires à la Conférence Nationale. Les associations membres d'ALERTE participent aux quatre groupes de travail (groupe « *Etre acteurs de son projet d'insertion* », groupe « *Accès aux droits fondamentaux* », groupe « *Sans abri et territoires* », groupe « *Accès au logement pour les plus démunis* »).
- 22 juin : A quelques jours de la Conférence Nationale de lutte contre l'exclusion, des Assises du logement et de la publication du plan de cohésion sociale, ALERTE tient une conférence de presse rendant publiques les propositions prioritaires pour les associations. A la veille de ces échéances importantes, ALERTE tient à rappeler un certain nombre de « fondamentaux » de la politique de lutte contre la pauvreté qui devraient inspirer, à son sens, les annonces gouvernementales à venir. En premier lieu, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est indissociable d'une politique d'ensemble. En second lieu, elle est une action de longue haleine qui exige une persévérance dans la poursuite des objectifs et la disposition de moyens nécessaires.
- « Dans l'agenda gouvernemental, l'annonce du plan de cohésion sociale précédera la conférence et comité interministériel. Il eut été bien préférable que le plan fasse suite à la conférence, afin de s'inspirer de ces travaux. Car tout doit être fait pour éviter qu'il y ait d'un côté une politique « spéciale exclusions » et des droits au rabais pour les pauvres, et de l'autre une politique de cohésion sociale : il doit y avoir une seule et même politique de lutte contre les inégalités, de solidarité et de cohésion sociale, indispensable pour redonner force et confiance à notre pays ».
- 1^{er} juillet : Les associations membres du collectif ALERTE participent aux « Assises nationales du Logement ».
- 6 juillet : Les associations membres du collectif ALERTE participent à la Conférence Nationale de Lutte contre l'exclusion et pour l'insertion.
- Conseil interministériel de lutte contre les exclusions.
- Octobre/novembre : Le collectif ALERTE est auditionné devant les rapporteurs des assemblées dans le cadre de la préparation de la loi de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo.
- A l'occasion des 10 ans d'ALERTE, les associations ont la volonté de redynamiser le contenu du Pacte engagé et signé en 1994. De juillet 2004 à mai 2005, ALERTE s'est organisé pour rencontrer les organisations syndicales et patronales afin d'entreprendre

une démarche commune devant aboutir à un appel conjoint entre ALERTE-UNIOPSS et les partenaires sociaux.

26 mai :

Elles ont organisé une journée au Conseil Economique et Social, en vue de développer leur coopération pour lutter ensemble et préventivement contre l'exclusion. 10 ans après le Pacte, les associations ont pris conscience que la lutte contre l'exclusion ne pouvait pas demeurer leur seule affaire et qu'elles devaient se rencontrer régulièrement avec les partenaires sociaux, dans l'esprit d'une nouvelle étape dans la lutte contre les exclusions : « Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour agir sur l'opinion et sur les pouvoirs publics dans nos structures respectives, au niveau national comme local, chacun à son niveau de responsabilité, nous convenons d'un rendez-vous annuel.

Notre société a tendance à gérer l'exclusion au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Il faut faire cesser les situations dégradantes qui engendrent la dépendance à certaines formes d'aide alimentaires, à l'hôtel ou à l'hébergement précaire ou insalubre, à toutes formes d'assistanat humiliant et indigne. Il faut agir sur les racines de la misère et des inégalités dans tous les domaines : niveau des ressources, emploi, logement, santé, éducation et formation, justice..., et surtout avoir comme objectif de société un « vivre ensemble » qui passe par l'égalité républicaine et l'accès effectif de tous aux droits de tous. Pour cela, l'Etat doit rester le garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux. »

Gilbert LAGOUANELLE